

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 SEPTEMBRE 2026**

Ordre du jour :

- Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal
- Subvention à la MJC du Vuache
- Autorisation au Maire de signer les contrats de prélèvement sur les loyers et les factures d'eau
- Travaux sécurisation carrefour de Prévry
- Projet FCC du CERN
- Tour des commissions
- Point sur la Communauté de Communes
- Questions diverses

Par suite d'une convocation en date du 1^{er} septembre 2026, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la salle du conseil le lundi 7 septembre 2026 à 20 heures sous la présidence de Monsieur COURLET Jérémie, Maire.

Étaient présents : Alexandre BAUDET, Axel BAUDET, Aline BELOUIN, Géraldine BOCQUET, Elsa COHU, Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Emilien DUPRAZ, Nicolas GIROD, André MORARD, Clément BRAT, Carole ETTORI, Dana RACINE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Véronique LEGENDRE (a donné pouvoir à André MORARD), Sébastien REY-GORREZ (a donné pouvoir à Nicolas GIROD)

Absents : -

Monsieur le Maire, ayant ouvert la séance à 20h00 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

A été nommé secrétaire de séance : Elsa COHU

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du lundi 6 juillet 2026.

Mme DEROBERT Christelle demande à ajourner le point « Attribution du logement n°9 au Bar à Thym » car le dossier n'est pas complet.

DEL48 2026 : APPROBATION DU RÈGLEMEN INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite à la notification début en août 2026 par les services de l'État du montant du prélèvement FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes) qui s'élève à 23 393 € pour la commune de Minzier, il y a lieu d'augmenter la prévision budgétaire 2026 de 782 €.

Sur ces explications, Monsieur le Maire propose au Conseil de modifier le budget principal 2026 comme suit :
Section de fonctionnement :

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Article 615221 :	-782 €		
Article 7392221 :	+ 782 €		
Total :	0 €	Total	0 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de valider la proposition de Monsieur le Maire.

DEL49 2026 : ADMISSION EN NON-VALEUR SUR BUDGET EAU M49

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a été sollicité par le Trésorier de Rumilly pour admettre en non-valeur des créances irrécouvrables sur le budget eau.

Il expose l'état du comptable sur les créances irrécouvrables de 2022 à 2024 pour le budget eau.

Il explique que toutes les poursuites possibles ont été faites auprès des redevables et que malgré cela certaines créances n'ont pas pu être recouvrées. Le montant total de ces créances s'élève à : 1 529.17 € pour le budget eau M49.

Monsieur le Maire propose d'admettre en non-valeur uniquement les créances des personnes n'habitant plus Minzier ou n'ayant plus d'attache avec la commune, soit 1 364.97 €.

Compte tenu de l'impossibilité de poursuivre les redevables, le conseil municipal, après avoir délibéré, valide la proposition de Monsieur le Maire et l'état du comptable ci-annexé diminué de 164.20 € soit 1 364.97 € pour le budget eau M49.

DEL50 2026 : DÉCISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET EAU M49

Suite à la demande du trésorier de Rumilly d'admettre en non-valeur certaines créances, Monsieur le Maire indique qu'il y lieu d'abonder le chapitre 65 du budget de l'eau qui n'avait pas de prévisions budgétaires.

Monsieur le Maire propose au Conseil de modifier le budget eau 2026 comme suit :

Section de fonctionnement :

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Article 61523 :	- 1 364.97 €		
Article 6541 :	+ 1 364.97 €		
Total :	0 €	Total	0 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative n° 3 du budget eau 2026 ainsi présentée.

DEL51 2026 : VALIDATION DU RPQS (RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE) EAU POTABLE 2025

M. le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2025

DÉCIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DÉCIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

DÉCIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

DEL52 2026 : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2027 : MONTANT DE L'INDEMNITÉ DES AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est chargée d'organiser le recensement général de la population qui se déroule tous les cinq ans sous l'autorité de l'INSEE.

Il présente au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles vont s'effectuer le recensement général de la population en 2027.

Il rappelle que le Maire est responsable dans sa commune de l'exécution du recensement dans le cadre des instructions fournies par l'INSEE.

Il précise que la fonction de coordonnateur communal est assurée par Mme Magali MARTY suivant l'arrêté en date du 04 juin 2026 et que pour les besoins uniques du recensement, il est nécessaire de recruter deux agents recenseurs.

Ces deux agents recenseurs, sous l'autorité du coordonnateur communal, procéderont à la collecte des informations du 21 janvier au 20 février 2027. Ils devront suivre deux séances de formation d'1/2 journée avant le début de la collecte (dont les dates sont à déterminer) et auront à réaliser une tournée de reconnaissance sur le terrain.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser pour chacun des 2 agents recenseurs une indemnité à hauteur de la moitié de la dotation forfaitaire de recensement versée par l'état aux communes, à titre indicatif, en 2021, les deux agents recenseurs percevaient chacun une indemnité nette de 953.50 €.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après délibération,

- 1/ Valide les modalités d'organisation du Recensement Général de la Population 2027,
- 2/ Crée deux postes d'agents recenseurs non titulaires à temps complet nécessaires aux besoins du recensement de la population de la commune de début janvier à fin février 2027,
- 3/ Indique que les deux agents recenseurs percevront chacun une indemnité nette à hauteur de la moitié de la dotation forfaitaire de recensement versée par l'état aux communes,
- 4/ Charge Monsieur le Maire de prendre l'arrêté de nomination des deux agents recenseurs.

TOUR DES COMMISSIONS

Local commercial : Christelle DEROBERT indique que la commission a 3 dossiers en cours. A suivre.

Appartements : l'appartement libre au Bar à Thym devra être repeint avant de le relouer. Le devis de peinture s'élève à 2 694 € HT. Un dossier est en cours. La location débutera probablement au 15 octobre.

A la Ferme Claire, Mme DEROBERT rappelle que la chaudière de l'appartement n° 4 est HS et qu'il est nécessaire de la changer avant l'hiver car la locataire n'a plus de chauffage. Des devis ont donc été demandés pour la remplacer. Après étude des devis, c'est la proposition de l'entreprise VUACHENERGIE qui été retenue pour 5 177 € HT, pour une chaudière électrique.

Une déclaration à notre assureur a été réalisée au mois d'août pour les différents bâtiments touchés par la grêle du 3 août. L'expert passe ce mardi 8 septembre au matin.

Minziérois : réfléchir aux sujets à aborder

Journée nettoions la commune : aura lieu le samedi 19 septembre 2026 de 9h à 11h30. L'affiche sera diffusée sur Panneapocket et aux enfants de l'école via Educartable.

Plan Communal de Sauvegarde : une réunion de présentation du PCS aux nouveaux élus aura lieu le lundi 21 septembre 2026 à 20h.

Travaux :

1/ Nicolas GIROD informe le conseil que les plateaux surélevés au niveau du Triolet ont été réalisés. Celui devant l'école a été repris car il ne freinait pas la vitesse des véhicules.

2/ Parc de jeux : la reprise du mur de soutènement interviendra mi-septembre. Pour ce faire, un arbre a été coupé car il était situé sur le tracé du mur. Le parc de jeux sera fermé pendant les travaux.

3/ a priori les travaux de construction de l'antenne 5G ont commencé. La commune n'a pas été prévenue. Monsieur le Maire prendra contact avec le SYANE.

Chats errants : Nicolas GIROD rappelle qu'une campagne de stérilisation des chats errants en collaboration avec la SPA a été lancée sur la commune du 15 janvier au 30 juin 2026. Celle-ci est intervenue suite à la demande de riverains.

Bilan : 11 chats ont été capturés, stérilisés et relâchés pour un montant total de 790 € TTC.

DEL53 2026 : Foodtruck : Madame Carole ETTORI, Maire Adjointe, informe le conseil qu'elle a rencontré Monsieur Ulaganathan RAJASEKARAN pour l'installation d'un nouveau foodtruck « NAATHAN GOURMANDS » pour la vente de plats indiens sur la commune, au local technique, chaque mercredi soir de 18 h 30 à 21 h 30.

Comme pour les autres foodtrucks, elle propose de fixer le montant de la redevance pour cette installation temporaire, au montant de 10 € par jour de présence.

Madame Carole ETTORI demande au conseil son avis.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Carole ETTORI, le conseil Municipal :

- Donne son accord pour l'installation du foodtruck « NAATHAN GOURMANDS » pour la vente de plats indiens tenu par Monsieur Ulaganathan RAJASEKARAN à compter de la signature de la convention ;
- Autorise Madame Carole ETTORI, Maire Adjointe, à signer la convention à intervenir entre les parties ;
- Fixe le montant de la redevance forfaitaire pour cette installation temporaire, au montant de 10 € par jour de présence pour l'emplacement situé au local technique, route de la Fruitière, chaque mercredi soir.

BBQ citoyen : 160 personnes ont pris part au repas soit une participation équivalente à l'année dernière. Les jeux du CCJ ont bien marché. Ambiance conviviale.

Les dons récoltés pour l'association les galets pour la vie se sont élevés à 522 €. Une remise officielle sera faite lors de la cérémonie des vœux début janvier 2027.

Urbanisme : M. André MORARD présente les dossiers d'urbanisme arrêtés :

DÉCLARATIONS PRÉALABLES DE TRAVAUX

Dossier	DEMANDEUR	ADRESSE DES TRAVAUX	NATURE DES TRAVAUX	DECISION
07418426X0020	FAIDIDE KONAN Laura	70 chemin de la Tuilière	Mur de soutènement +grillage	Arrêté d'opposition n°28/2026 du 09.07.2026
07418426X0021	MAECHLER Léo	2283 route des Hameaux	Panneaux photovoltaïques	Arrêté de non opposition avec prescriptions n°30/2026 du 27.07.2026
07418426X0007	EDF SOLUTIONS SOLAIRES pour Laurent SCHMISSER	101 route du Crêt	Panneaux photovoltaïques	Arrêté portant abrogation d'une demande de DP n°33/2026 du 06.08.2026
07418426X0022	LE CORRE AMELIE	42 imp. Chez Beguet	Abri de jardin	Arrêté de non opposition avec prescriptions n°32/2026 du 06.08. 2026
07418426X0010	CHABOUIS Cassandra	55d chem de la Tuilière	Aménagement garage en studio	Décision tacite d'opposition du 17.08.2026
07418426X0009	CHERVET Gilles	7 chemin de compostelle	12 panneaux solaires	Décision tacite d'opposition du 28.07.2026
07418426X0024	VIDAL Didier	68 impasse du Chenevier	30 panneaux photovoltaïques	Arrêté de non opposition avec prescriptions n°35/2026 du 24.08. 2026
07418426X0026	MIFFON Yannick	649 route des Baraques	Muret soutènement + mur enrochement	Arrêté d'opposition n°36/2026 du 31.08.2026
07418426X0027	MIFFON Yannick	649 route des Baraques	Clôture souple + panneaux rigides	Arrêté d'opposition n°37/2026 du 31.08.2026
07418426X0028	MIFFON Yannick	649 route des Baraques	Création muret de soutènement d'une hteur de 1.40m	Arrêté d'opposition n°38/2026 du 31.08.2026
07418426X0030	MIFFON Yannick	649 route des Baraques	Panneaux composite couleur chêne naturel	Arrêté d'opposition n°39/2026 du 31.08.2026
07418426X0012	BAUDET Denis	365 route des Hameaux	Pose d'un portail gris anthracite et agencement des talus (enrochement)	Arrêté de non opposition n°19/2026 du 07.05.2026
07418426X0013	RACINE J.Philippe	2156 route des Hameaux	Isolation thermique extérieure	Arrêté de non opposition n°20/2026 du 18.05.2026
07418426X0016	LEGLINEL Victoria	556 rte de Prévý	Création mur de soutènement	Arrêté de non opposition n°22/2026 du 28.05.2026

PERMIS DE CONSTRUIRE

DOSSIER	DEMANDEUR(S)	ADRESSE DES TRAVAUX	TRAVAUX	DECISION
----------------	---------------------	----------------------------	----------------	-----------------

0418426X0003	CHEVASSEON Jean-François	104 impasse du Chenevier	Construction d'un garage et d'une extension	Arrêté de Refus n°29/2026 du 13.07.2026
07418419X0002LM03	GONZALEZ Stéphane	685 route des Sources	Modification de façades et toiture, espaces verts et perméables	Arrêté accord avec prescriptions n°31/2026 du 03.08.2026
07418426X0001M01	LE CORRE Amélie et RABY Benjamin	Impasse chez Beguet	Modification des ouvertures, façade, suppression cheminée	Arrêté accord avec prescriptions n°34/2026 du 19.08.2026
07418426X0005	BAUDET Frédéric	130 chemin des Mouilles	Création d'un abri voitures	Accord avec prescriptions n°21/2026 du 18.05.2026

SIVU du Triolet : les élus sont choqués par le fait que les parents de maternelle rentrent dans l'école pour récupérer leurs enfants à la porte des classes. Le président du SIVU est sur le coup. Cela est en cours de changement.

QUESTIONS DIVERSES

Abribus Pont Fornant : suite à la destruction par la grêle de l'abribus du Pont Fornant, il y a lieu de le remplacer. Monsieur le Maire explique les abribus sont fournis gratuitement par la Région à condition que la plateforme pouvant les accueillir respecte certaines conditions. Il propose donc de solliciter la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la mise en place d'un abribus, identique à celui se trouvant juste en face. Le conseil donne son accord.

Fédération des chasseurs : Monsieur le Maire explique que les ACCA de Minzier et Jonzier se regroupent. Le nouveau président a déjà pris contact avec Monsieur le Maire et certains agriculteurs. Une dynamique nouvelle semble vouloir se mettre en place, ce qui est rassurant pour les agriculteurs.

Monsieur le Maire rappelle que la société de chasse a des obligations envers les agriculteurs ou propriétaires de terrains : aide à la protection des cultures, indemnisation lorsque des dégâts sont causés par les sangliers, etc... ces obligations n'étaient pas remplies par l'ACCA de Minzier.

Anciens combattants : ils remercient le conseil pour la subvention accordée. Les élus sont invités le 10 octobre à Eloise pour une cérémonie commémorative de la libération de la Haute-Savoie.

Monsieur le Maire explique également qu'une réflexion était en cours pour arrêter d'organiser les cérémonies officielles dans chacune des communes mais de s'associer pour les réaliser à tour de rôle dans chaque commune. Marlioz ayant refusé la proposition, la cérémonie du 11 novembre aura lieu, cette année, à Contamine-Sarzin le 11 novembre à 9h pour les communes de Chaumont, Contamine-Sarzin et Minzier.

Mme la Sous-Préfète de Saint-Julien-en-Genevois souhaite visiter la commune afin de mieux la connaître : ses monuments, ses entreprises, les projets, etc... Monsieur le Maire fixera une date.

DEL54 2026 : Don communes sinistrées - incendies été 2026 : Suite aux incendies qui ont frappé plusieurs départements de notre pays durant l'été, l'Association des Maires de France a lancé un appel national à la mobilisation afin de soutenir les collectivités sinistrées. Monsieur le Maire propose de verser un don de 1.100 € - mille cents euros - (soit un euro par habitant) à la Fédération Nationale de Protection Civile, afin de soutenir les populations sinistrées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le versement d'un don de 1 100 € - mille cents euros - (soit un euro par habitant) à la Fédération Nationale de Protection civile au profit des collectivités sinistrées par les incendies de l'été 2026.

DEL55 2026 : Décompte fin de travaux sécurisation les Baraques : Monsieur le Maire informe que les travaux de sécurisation du hameau des Baraques réalisés par l'entreprise SER SEMINE touchent à leur fin. Quelques réserves restent néanmoins à lever mais le seront d'ici fin septembre.

Le décompte final des travaux s'élève à 294 725.30 € HT soit une plus-value de 10 673.00 € HT par rapport au montant initial des travaux (+ 3.8 %). Ces travaux supplémentaires sont liés à : réalisation de sondage et

dégagement de la colonne d'eau potable ; fourniture et pose d'une chambre supplémentaire sur le réseau AEP ; fourniture et pose d'un mur en L, terrassement et pose sur semelle béton caniveau ; création regard supplémentaire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte ces travaux supplémentaires d'un montant de 10 673 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 correspondant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire de Minzier,
Jérémie COURLET

Le secrétaire de séance,
Elsa COHU